

*Questions orales*

Étant donné qu'il est de plus en plus manifeste que le programme énergétique national risque d'entraîner de graves conséquences économiques et énergétiques, le ministre va-t-il annoncer son intention d'apporter des changements majeurs à ce programme?

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, ce que certaines de ces études font ressortir—et notamment l'étude qu'a effectuée l'Office de conservation de l'énergie de l'Alberta et que n'a pas mentionnée le chef de l'opposition—c'est le grave problème qui résulte du désaccord actuel entre les provinces productrices et le gouvernement fédéral. L'étude qu'a effectuée l'Office de conservation de l'énergie de l'Alberta précise notamment que la décision du gouvernement de l'Alberta de ne pas approuver les usines de traitement des sables bitumineux, et également sa décision de réduire les approvisionnements destinés aux autres Canadiens empêcheront surtout le Canada d'atteindre l'objectif d'auto-suffisance qu'il s'était fixé pour les années 80.

Voilà la pire chose qui menace notre sécurité énergétique au cours de la présente décennie. J'ose espérer que grâce aux discussions et aux négociations que nous poursuivrons au cours des prochains mois, nous réussirons à nous mettre d'accord et à assurer à notre pays la sécurité énergétique. Cependant, je signale au député cette étude effectuée en Alberta qui précise que c'est cette province qui devra assumer l'entière responsabilité des pénuries qui pourront se produire au cours de la présente décennie.

**Une voix:** Quand c'est noir, il dit que c'est blanc.

**M. Clark:** Le ministre a répondu à une question qu'on ne lui avait pas posée. Nous admettons tous que c'est en partie à cause de l'intransigeance du gouvernement fédéral que nous ne sommes pas parvenus à nous entendre avec les provinces productrices et que nous connaissons actuellement de telles difficultés.

**Des voix:** Bravo, bravo!

**M. Clark:** Il ressort très clairement de ces trois importantes études économiques indépendantes que certains aspects du programme énergétique national du gouvernement—et cela n'a rien à voir avec la conclusion d'une entente avec les provinces productrices—que le programme énergétique national lui-même va nous coûter, à nous Canadiens, du pétrole, des emplois, qu'il va compromettre notre sécurité énergétique et va nuire à l'augmentation des salaires en termes réels dans notre pays.

Compte tenu des répercussions économiques désastreuses que ce programme va avoir tant sur nos concitoyens que sur notre avenir énergétique, je répète ma question au ministre: envisage-t-il de remanier sensiblement certaines parties du programme qui, d'après tous les analystes économiques, vont être préjudiciables à notre pays?

**M. Lalonde:** Le très honorable chef de l'opposition exagère toujours, car il dit rapporter le point de vue de «tous les analystes économiques.» Je viens de lui citer une étude très sérieuse faite par l'Office de conservation de l'énergie de l'Alberta, organisme relevant du gouvernement albertain, selon lequel les répercussions du programme énergétique national

sont bien moins importantes que celles des décisions prises par le gouvernement de l'Alberta.

● (1420)

De toute évidence, il faudrait nous entendre sous peu. Quant à notre intransigeance, je rappelle au très honorable député que nous avons modifié à plusieurs reprises les dispositions du programme énergétique national qui touchent l'industrie. La plupart des études dont parle mon très honorable ami ne tiennent nullement compte des modifications effectuées depuis le 28 octobre. Je lui rappelle également que j'ai écrit au gouvernement albertain pour proposer que nous nous réunissions à nouveau prochainement, mais le gouvernement a toujours rejeté mes offres prétendant qu'il voulait recevoir des rapports de ses fonctionnaires. Le gouvernement fédéral a manifesté une grande souplesse depuis le 28 octobre.

**Des voix:** Oh, oh!

ON DEMANDE DE REPORTER LA MISE EN ŒUVRE DE CERTAINS ÉLÉMENTS DU PROGRAMME

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, le ministre sait fort bien que les changements apportés jusqu'ici au programme énergétique national sont mineurs et relativement peu importants. Il sait fort bien, en outre, que d'après les études économiques dont j'ai parlé, c'est le programme lui-même qui compromet l'avenir du Canada.

J'aimerais poser au ministre une question au sujet d'un des organismes de l'État qui relèvent de lui, l'Office national de l'énergie. L'Office est en train de faire une étude sur l'offre et la demande au Canada. Une fois le programme annoncé, l'Office a demandé des prévisions révisées aux compagnies qui faisaient des travaux de prospection. D'après toutes ces estimations, le Canada sera en bien plus mauvaise posture par suite du programme qu'il ne l'était auparavant. Comme il importe que la Chambre des communes et les Canadiens soient renseignés à fond par un organisme comme l'Office national de l'énergie, je demande au ministre s'il attendra que l'Office lui ait présenté son rapport sur l'offre et la demande au Canada avant de mettre en œuvre certains éléments du programme?

[Français]

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, j'ai déjà indiqué à l'honorable chef de l'opposition que le gouvernement canadien avait manifesté beaucoup de flexibilité dans les négociations en cours, qu'il avait déjà apporté des modifications substantielles au Programme énergétique canadien, et qu'il avait offert au gouvernement de l'Alberta de procéder à des discussions avant de procéder aux coupures regrettables qui ont été effectuées en fin de semaine.

Au sujet de l'étude faite par l'Office national de l'énergie, ce dernier a terminé ses audiences. Je rappellerai au chef de l'opposition que les témoignages devant cette commission étaient loin d'être unanimes, comme il l'a indiqué et, deuxièmement, que cet Office est en train de préparer un rapport, et dès que ce rapport sera terminé je suis sûr que l'Office voudra le rendre public. Entre-temps la Chambre est occupée à l'étude d'autres sujets comme le débat sur la Constitution. Je dois aviser l'honorable chef de l'opposition que lorsqu'un sera prêt à être étudié par la Chambre, il y sera présenté sans délai.